



SYNDICAT MIXTE VILLE / CENTRE HOSPITALIER DE TARARE

Siège social :
MAIRIE DE TARARE
2 place de l'Hôtel de ville - 69170 TARARE
Tél. : 04.74.05.49.29

Délibération du Comité syndical

Le Comité syndical, légalement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en mairie de Tarare, le **20 mars 2024**, sous la présidence de Monsieur Bruno PEYLACHON.

Membres présents :

Délégués de la Ville : M. Bruno PEYLACHON (titulaire), Mme Fabienne VOLAY (titulaire), Mme Laura GAUTIER (titulaire) et Mme Danielle SIMON (suppléante)
Délégués du Centre hospitalier : M. Armand TOLOOIE (titulaire)

Membres absents : Mme Lidia LEITAO (titulaire), Mme Chrystèle DUPERRAY (titulaire) et M. Franck ORCEL (titulaire)

Assistaient également : Mme Gaëlle GUILLOSSOU, directrice générale des services de la Ville de Tarare, Mme Isabelle LAURENT, son adjointe et M. Hervé MATHIEU, directeur patrimoine et travaux du Centre hospitalier de Tarare

N°1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Monsieur le Président rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif, ce débat fait l'objet d'une délibération attestant de la tenue de celui-ci.

La cuisine centrale a été louée entre mi-septembre 2022 et mi-mars 2024 soit 18 mois afin de résorber le déficit structurel observé en fonctionnement. Pendant ce temps, des travaux ont été réalisés pour maintenir le bâtiment en vue d'une cession. Le locataire n'a pas souhaité se porter acquéreur.

Plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la cuisine centrale, en tant qu'outil de production pour leur développement sur le territoire, lors des mois précédents la mise en vente tels qu'API Restauration (via l'ADERLY), RESTALLIANCE (prestataire du centre hospitalier), 1001 repas (via l'ADERLY) et SER (via l'annonce dans *le Progrès*).

L'appel à projets a été lancé le 12 février pour s'achever le 11 mars. Aucune offre n'a été déposée. Un seul candidat nous a interrogés et suspend son offre à nos réponses (consommations d'énergies par le locataire et liste du matériel hors d'usage).

Il est proposé de remettre en vente le bâtiment. Une évaluation des biens mobiliers doit être faite pour dissocier le bâtiment de l'outil de production afin de proposer également la cession sous plusieurs formes (cuisine centrale ou bâtiment seul ou mobilier seul).

Une fois la vente réalisée et le partage entériné par le centre hospitalier et la ville de Tarare, il est proposé de dissoudre le syndicat mixte.

Section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2023 est désormais positif à hauteur de 23 942.89 €. Le produit des loyers a permis de résorber partiellement le déficit de fonctionnement cumulé et structurel du syndicat présenté les années précédentes. Le déficit cumulé s'élève désormais à 29 023.98 €.

Pour 2024, seuls les achats de repas à SHCB et les encaissements de la Ville de Tarare correspondants sont prévus à hauteur de 270 000 € pour 70 000 repas estimés dans les écoles de la ville. Sont prévus les loyers à percevoir de la part de la société Chessy restauration jusqu'à la fin du bail soit 2 mois et demi.

L'équilibre de la section pour clôturer le budget est estimé à 52 840.85 €.

Section d'investissement :

Un déficit d'investissement est constaté à la clôture de l'exercice à hauteur de 27 032.44 € auquel s'ajoute l'excédent reporté (89 652.69 €) portant l'excédent cumulé à 62 620.25 €

Des travaux ont été réalisés pour un montant de 73 556.45 €.

Il n'est pas proposé d'inscrire des crédits en investissement donc de voter la section en suréquilibre.

Toutes sections :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat fonctionnement de l'exercice 2023 :	23 942,89 €	Résultat investissement de l'exercice 2023 :	- 27 032,44 €
Résultat fonctionnement reporté :	- 52 966,87 €	Résultat Investissement reporté :	89 652,69 €
résultat fonctionnement cumulé :	- 29 023,98 €	résultat invest cumulé :	62 620,25 €
Résultat cumulé		33 596,27 €	

Il n'y a pas de report de crédits.

La prévision de cession se fait grâce au chapitre 024 en recettes d'investissement hors montant des plus ou moins-values. Il s'agit d'un chapitre sans exécution, la sortie du bien est constatée au compte administratif.

Au stade des prévisions budgétaires, la cession ne peut apparaître puisque le bien n'a pas encore été vendu et ne pourrait être justifiée par une promesse d'achat émanant d'acquéreurs potentiels ou par tout autre document permettant d'établir que la vente se caractérise par de fortes probabilités de réalisation au cours de l'exercice.

Le pôle d'évaluation domaniales a estimé le bien à 560 000 € en septembre 2021, auquel il convient d'ajouter 73 556,45 € de travaux réalisés par le syndicat mixte soit un total de 633 556 € arrondi à 635 000 €. Il est précisé qu'une demande d'actualisation a été formulée et est en attente d'une réponse.

Il est proposé de répartir le passif et l'actif en parts égales entre les deux membres du Syndicat mixte que sont le centre hospitalier et la Ville de Tarare.

Il est à noter que les écritures de cession puis de liquidation du syndicat seront proposées avec une décision modificative dans l'année.

Le comité syndical,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Président,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 à partir du rapport d'orientation budgétaire établi à cet effet.

